

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2017

Siège: Orsay

Nombre de délégués en exercice : 77

Présents : 46

Présents et représentés : 60

Votants : 60

Le mercredi 28 juin 2017, le Conseil communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre en date du 22 juin 2017, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. Michel BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Mme.	Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
M.	Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme.	Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
M.	Christian	LECLERC	Commune de Champlan
M.	Jean-Paul	BENEYTOU	Commune de Chilly-Mazarin
Mme.	Fabienne	GERARD	Commune de Chilly-Mazarin
Mme.	Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin
Mme.	Geneviève	BESSE	Commune de Epinay-sur-Orge
M.	Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M.	Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
M.	Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M.	Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
M.	Frédéric	DURO	Commune d'Igny
Mme.	Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
M.	Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Mme.	Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
Mme.	Michèle	DESCAMPS	Commune des Ulis
M.	Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
M.	Jean	ROZNOWSKI	Commune des Ulis
M.	François	PELLETANT	Commune de Linas

Compte-rendu du conseil communautaire du 28 juin 2017

Mme.	Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
M.	Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau
Mme.	Florence	LORTON	Commune de Longjumeau
M.	Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis
Mme.	Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
M.	Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy
M.	Bernard	LAFFARGUE	Commune de Massy
Mme.	Bouchra	LAOUES	Commune de Massy
M.	Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
M.	Serge	MORONVALLE	Commune de Massy
M.	Pierre	OLLIER	Commune de Massy
M.	Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
M.	Claude	PONS	Commune de Montlhéry
Mme.	Isabelle	KLIAJIC	Commune de Montlhéry
M.	Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
M.	David	ROS	Commune d'Orsay
M.	Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
Mme.	Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
M.	Christian	PAGE	Commune de Saclay
Μ.	Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
M.	Thomas	JOLY	Commune de Verrières-le-Buisson
Mme.	Véronique	CHATEAU-GILLE	Commune de Verrières-le-Buisson
M.	Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson
M.	Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M.	lgor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
M.	Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle

DELEGUES ABSENTS REPRESENTÉS

Mme. Martine CINOSI-GIRARD donne pouvoir à M. Jean-Paul BENEYTOU

Mme. Rafika REZGUI donne pouvoir à M. David ROS

M. Guy MALHERBE donne pouvoir à Mme. Geneviève BESSE

M. Francisque VIGOUROUX donne pouvoir à Mme. Patricia LECLERCQ

Mme. Anne BERCHON donne pouvoir à M. Jean-Pierre MEUR

M. Babacar FALL donne pouvoir à Mme. Françoise MARHUENDA

Mme. Ouiam HAMMAN donne pouvoir à M. Jean ROZNOWSKI

M. Rémi BETIN donne pouvoir à Mme. Sandrine GELOT

Mme. Michèle FRERET donne pouvoir à Mme. Bouchra LAOUES

Compte-rendu du conseil communautaire du 28 juin 2017

Mme. Sylvianne RICHARDEAU donne pouvoir à M. Bernard LAFFARGUE

Mme. Marie-Pierre DIGARD donne pouvoir à M. Serge MORONVALLE

Mme. Caroline FOUCAULT donne pouvoir à M. Thomas JOLY

M. Patrick BATOUFFLET donne pouvoir à M. Dominique FONTENAILLE

M. Richard TRINQUIER donne pouvoir à M. Christian LECLERC

Mme. Denise GARCIA suppléante de M. François HILLION

DELEGUES ABSENTS EXCUSES

Μ.	François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
Mme.	Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
M.	Jacques	LEPELTIER	Commune de Longjumeau
M.	Olivier	SEGBO	Commune de Longjumeau
M.	Dawari	HORSFALL	Commune de Massy
Mme.	Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
Mme.	Elisabeth	PHLIPPOTEAU	Commune de Massy
M.	Grégoire	De LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
M.	Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
Mme.	Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
M.	Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Mme.	Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau
Mme.	Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M.	Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M.	Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau
M.	Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles GOBRON

Soit 46 délégués présents et 60 délégués présents et représentés à l'ouverture de la séance. Soit 47 délégués présents et 61 délégués présents et représentés du point 23 au Point 25, Soit 49 délégués présents et 63 délégués présents et représentés du point 26 au Point 34, Soit 48 délégués présents et 63 délégués présents et représentés du point 35 Jusqu'à la fin de la séance.

1 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 MAI 2017

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ADOPTE le procès-verbal de séance du Conseil communautaire du 10 mai 2017.

2 - APPROBATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ADOPTE les statuts tels que présentés en annexe ;
- DEMANDE à ce que l'arrêté préfectoral à venir portant adoption des statuts de la Communauté Paris-Saclay précise une entrée en vigueur des statuts au 1^{er} janvier 2018 ;
- DEMANDE aux conseils municipaux des communes membres de bien vouloir délibérer sur ces propositions dans le délai de 3 mois à compter de la notification de la présente délibération et des statuts annexés.

3 - PRISE D'ACTE DU COMPTE DE GESTION 2016-BUDGET PRINCIPAL

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE du Compte de gestion 2016 établi par Madame la Trésorière de Palaiseau, tel qu'il est précisé ci-après :

Résultat de fonctionnement de l'exercice ;	
Recettes 2016	236 996 071,12
Dépenses 2016	228 143 365,12
Solde d'exécution 2016	8 852 706,00
Part du résultat de fonctionnement 2015 affecté en fonctionnement en 2016	5 729 254,75
Résultat de clôture de fonctionnement 2016	14 581 960,75 €

Résultat d'investissement de l'exercice :	
Recettes 2016	37 202 707,77
Dépenses 2016	52 933 677,46
Solde d'exécution 2016	-15 730 969,69
Résultat de clôture de 2015	-1 829 157,30
Résultat de clôture d'investissement 2016 (A)	<u>-17 560 126,99 €</u>
Restes à réaliser de 2016 sur 2017 :	
Recettes	7 966 010,73
Dépenses	-4 173 060,32

Solde des restes à réaliser (B)	3 792 950,41 €
Besoin de financement (A+B)	<u>-13 767</u> 176,58 €

4 - PRISE D'ACTE DU COMPTE DE GESTION 2016 - BUDGET ANNEXE DES PÉPINIÈRES D'ENTREPRISES

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

> - PREND ACTE du Compte de gestion 2016 du budget annexe des pépinières d'entreprises établi par Madame la Trésorière Principale de Palaiseau tel qu'il est présenté ci-après :

Résultat de fonctionnement de l'exercice :		
Recettes 2016	929 650,18	
Dépenses 2016	867 107,86	
Solde d'exécution 2016	62 542,32	
Part du résultat de fonctionnement 2015 affecté en fonctionnement en 2015	27 713,25	
Résultat de clôture de fonctionnement 2016	<u>90 255,57</u>	

Résultat d'investissement de l'exercice :		
Recettes 2016	76 959,72	
Dépenses 2016	66 720,04	
Solde d'exécution 2016	10 239,68	
Résultat de clôture de 2015	77 872,38	
Résultat de clôture d'investissement 2016 (A) 88 112,06		

5 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS-BUDGET PRINCIPAL

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DONNE ACTE au Président de la Communauté Paris-Saclay de la présentation faite du Compte administratif, tel qu'il est précisé ci-après :

Résultat de fonctionnement de l'exercice	
Ŀ	
Recettes 2016	236 996 071,12 €
Dépenses 2016	228 143 365,12 €
Solde d'exécution 2016	8 852 706,00 €
Part du résultat de fonctionnement 2015	5 700 054 75 6
affecté en fonctionnement en 2016	5 729 254,75 €
Résultat de clôture de fonctionnement	14 581 960,75
<u>2016</u>	<u>€</u>

Résultat d'investissement de l'exercice :		
Recettes 2016		37 202 707,77 €
Dépenses 2016		52 933 677,46 €
Solde d'exécution 2016	-	15 730 969,69 €
Résultat de clôture de 2015	au.	1 829 157,30 €
Résultat de clôture d'investissement 2016 (A)	-	17 560 126,99 <u>€</u>
Restes à réaliser de 2016 sur 2017 :		
Recettes		7 966 010,73 €
Dépenses		4 173 060,32 €
Solde des restes à réaliser (B)		3 792 950,41 <u>€</u>
Besoin de financement (A+B)	•	13 767 176,58 €

- CONSTATE les identités de valeur avec les indications du Compte de gestion relatives aux produits et charges de l'exercice 2016 ;
- APPROUVE le compte administratif 2016;
- ARRÊTE en conséquence les résultats de clôture de l'exercice 2016 pour le Budget principal tels qu'ils sont résumés ci-dessus :
 - Résultat de clôture de la section de Fonctionnement : 14 581 960,75 € ;
 - Résultat de clôture de la section d'Investissement : -17 560 126, 99 € ramenés à -13 767 176,58 € après prise en compte du solde positif des restes à réaliser de 2016 sur 2017 d'un montant de 3 792 950,41€.
- AFFECTE les résultats de la manière suivante :
 - Article 002 R « Résultat de fonctionnement reporté » : 814 784,17 € ;
 - Article 1068 R Excédent de fonctionnement capitalisé : 13 767 176,58 €;
 - Article 001 D « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » : 13 767 176,58 €.

Pas pris part au vote: M. Michel BOURNAT

6 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS-BUDGET ANNEXE DES PÉPINIÈRES D'ENTREPRISES

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DONNE ACTE au Président de la Communauté Paris-Saclay de la présentation faite du compte administratif, tel qu'il est précisé ci-après :

Résultat de fonctionnement de l'exercice :		
Recettes 2016	929 650,18	
Dépenses 2016	867 107,86	
Solde d'exécution 2016	62 542,32	
Part du résultat de fonctionnement 2015		
affecté en fonctionnement en 2015	27 713,25	
Résultat de clôture de fonctionnement 2016	<u>90 255,57 €</u>	

Résultat d'investissement de l'exercice :	
Recettes 2016	76 959,72
Dépenses 2016	66 720,04
Solde d'exécution 2016	10 239,68
Résultat de clôture de 2015	77 872,38
Résultat de clôture d'investissement 2016 (A)	88 112,06 €
Restes à réaliser de 2015 sur 2016 :	ļ
Recettes	0,00
Dépenses	12 206,74
Solde des restes à réaliser (B)	-12 206,74
Besoin de financement (A-B)	<u>75 905,32 €</u>

- CONSTATE les identités de valeur avec les indications du Compte de gestion relatives aux produits et charges de l'exercice 2016 ;
- APPROUVE le compte administratif 2016;
- ARRETE en conséquence les résultats de clôture de l'exercice 2016 pour le budget annexe pépinières de la manière suivante :
 - Résultat de clôture de la section de Fonctionnement : 90 255,57 €
 - Résultat de clôture de la section d'Investissement : 88 112,06 € porté à 75 905,32 € après prise en compte du solde négatif des restes à réaliser de 12 206,74 €.
- AFFECTE les résultats de clôture de l'exercice 2016 pour le budget annexe pépinières de la manière suivante :
 - Résultat de fonctionnement reporté (R:002):90 255,57 €.
 - Solde d'exécution d'investissement reporté (R : 001) : 88 112,06 €.

Pas pris part au vote : M. Michel BOURNAT

7 - VOTE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET PRINCIPAL

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de porter au Budget Principal de la Communauté d'agglomération les mouvements tels qu'ils sont récapitulés dans les tableaux suivants :

FONCTIONNEMENT	BP 2017	DM n°2017-1	Budget total 2017
DEPENSES			
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	30 951 911,98	32 205,00	30 984 116,98
012 - CHARGES DE PERSONNEL	24 979 800,00		24 979 800,00
014- ATTENUATIONS DE PRODUITS	163 362 450,00		166 781 899,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 454 341,00		
66 - CHARGES FINANCIERES	1 179 378,42		
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	413 697,00		
DEPENSES REELLES	223 341 578,40		227 341 117,02
023 - VIREMENT A LA SELECTION D'INVESTISSEMENT	6 715 588,00		
042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	3 111 000,00		3 111 000,00
DEPENSES D'ORDRE	9 826 588,00		7 798 074,00
DEPENSES TOTALES FONCTIONNEMENT	233 168 166,40	1 971 024,62	235 139 191,02
RECETTES	BP 2017	DM n°2017-1	Budget total 2017
013- ATTENUATION DE CHARGES	100 000,00		100 000,00
70 - PRODUITS DES SERVICES	9 139 735,00	-189 481,00	
73- IMPOTS ET TAXES	163 004 813,00		163 132 864,00
74- DOTATION SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	59 758 968,40	490 070.00	
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	204 650,00		204 850,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	150 000,00	2 332 384,62	2 482 384,62
RECETTES TOTALES FONCTIONNEMENT	232 358 166,40	2 761 024,62	235 119 191,02
042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	810 000,00	-790 000,00	20 000,00
RECETTES D'ORDRE	810 000,00	-790 000,00	20 000,00
002 - EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE FCT	0,00		0,00
RECETTES TOTALES FONCTIONNEMENT (SANS RESULTAT N-1	233 168 166,40	1 971 024,62	235 139 191,02

INVESTISSEMENT	BP 2017	RAR 2016	DM 2017-1	Total RAR 2016 + DM 2017-1	Budget total 2017
DEPENSES	110000000000000000000000000000000000000				
20-IMMOBILISATION INCORPORELLES	1 475 200,00	200 635,80	24 150,00	224 785.80	1 699 085.80
204- SUBVENTONS D'EQUIPEMENT VERSEES	9 900 634.00	615 276,74	-614 302.00	094.74	
21 - MMOBILISATIONS CORPORELLES	4 875 550,00	234 172 44	315 000,00	549 172.44	
OPERATION D EQUIPEMENT	13 462 430 00	1 861 794,44	1 642 382,00	3 504 176.44	16 966 806,44
23 - MMOBILISATIONS EN COURS	35 598 270,16	1 236 397,37	-1 960 253,60	-723 656 23	34 874 413 93
16 - REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	4 778 613,00		292 542,00	292 542.00	5 071 155,00
27 - AUTRES IMMOS FINANCIERES	494 107,00		i	0.00	494 107,00
45*1 TOTAL OP COMPTE DE TIERS	NO.	24 783,53		24 703,53	24 783,53
DEPENSES TOTALES REELLES D'INVESTISSEMENT	70 664 804,16	4 173 060,32	-300 561,60	3 872 498,72	74 537 302,88
040- OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	B10 000,00		-790 000,00	-790 000,00	20 000,00
041- OPERATION PATRIMONIALES	7.374 253,60		-150 000,00	-150 000,00	7 224 263,60
DEPENSES TOTALES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	8 184 253,60	0,00	-940 900,00	-840 000,00	7 244 253,60
001 - SOLDE D'EXECUTION INV REPORTE	0,00		17 560 126,99	17 560 126,99	17 550 126,99
DEPENSES TOTALES INVESTISSEMENT	78 649 057,76	4 173 060,32	16 319 565,39	20 492 625,71	99 341 683,47
RECETTES	BP 2017	RAR 2016	DM 2017-1	Total RAR 2016 + DM	Budget total 2017
10- DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	9 090 000,00]	790 000,00	790 000 00	8 360 000.00
1068-EXCEDENTS	a contract and a contract of the contract of t		14 581 980,75	14 581 980,75	14 581 960.75
13- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	27 352 568,00	4 464 710,73	780 949,00	5 245 659,73	32 590 227,73
16 - EMPRUNTS ET ASSIMILES	24 500 542 16	3 500 000,00	132 219,22	3 632 219,22	29 140 781,38
165-EDPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	35 000,00	1 300,00		1 300,00	36 300,00
27 - AUTRES IMMOS FINANCIERES	494 105,00			0.00	494 106,00
45x2 - TOTAL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	160 000,00			0,00	00,000 891
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	61 548 215,16	7 986 010,73	14 705 128,97	22 671 139,70	84 319 355,86
021- VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	6 716 59B,00		-2 028 514,00	-2 028 614,00	4 687 074,00
040 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	3 111 000,00			0,00	3 111 000,00
041- OPERATIONS PATRIMONIALES RECETTES D'ORDRE	7 374 253,60 17 200 841,60	0.00	-150 000,00	-150 000,00	7 224 253,60
RECETTES TOTALES INVESTISSEMENT	78 849 057,76	0,00 7 966 010.73	-2 178 514,00 12 526 614,97	-2 178 514,00	
CO1 - SOLDE D'EXECUTION INV REPORTE	0.00	1 800 010,13	12 020 614,97 0.01	20 492 625,70 0,01	99 341 683,46 0.01
RECETTES TOTALES INVESTISSEMENT (SANS RESULTAT N-1)	78 849 057,76	7 966 010,73	12 526 614,98	20 492 625,71	99 341 683,47

⁻ ADOPTE par chapitre la Décision modificative n°2017-1 du Budget Principal de la Communauté Paris-Saclay.

8 - VOTE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ANNEXE DES PÉPINIÈRES D'ENTREPRISES

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de porter au Budget annexe des pépinières d'entreprises de la Communauté d'agglomération les mouvements tels qu'ils sont récapitulés dans les tableaux suivants :

FONCTIONNEMENT PEPINIERES	BP 2017	DM n°2017-1	Budget total 2017
DEPENSES			
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	537 846,00		537 846,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL	306 000,00		306 000,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 000,00	105 000,00	109 000,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000.00		1000,00
DEPENSES REELLES	848 846,00	105 000,00	953 846,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	33 600,00		33 600,00
DEPENSES D'ORDRE	33 600,00		33 600,00
DEPENSES TOTALES FONCTIONNEMENT	882 446,00	105 000,00	987 446,00
RECETTES			
70 - PRODUITS DES SERVICES	244 250,00		244 250,00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	638 196,00		638 196,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	14 744,43	14 744,43
RECETTES TOTALES FONCTIONNEMENT	882 446,00	14 744,43	897 190,43
002 - EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE FOT	0.00	90 255,57	90 255.57
RECETTES TOTALES FONCTIONNEMENT	882 446,00	105 000,00	987 446,00

IN VE STISSE MENT PEPINIERES	B P 2017	RAR 2016	DM n°2017-1	Budget total 2017
DEPENSES				
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	33 600,00	12 206,74	75 90 5 32	121 7 12,06
DEPENSES D'EQUIPEMENT	33 600,00	12 206,74	75 905,32	
16 - REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	38 000,00			36 000,00
DEPENSES FINANCIERES	36 000,00	Æ	0,00	36 000,00
DEPENSES TOTALES INVESTISSEMENT	69 600,00	12 206,74	75 905,32	157 712,06
RECETTES				
165- EDPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	38 000,00			36 000.00
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	36 000,00		0.00	
040 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	33 600,00			33 600,00
RECETTES D'ORDRE	33 600,00		0,00	
RECETTES TOTALES INVESTISSEMENT	69 600,00	•	0,00	69 600,00
001 - SOLDE D'EXECUTION INV REPORTE	0,00		88 112.06	88 1 12,06
RECETTES TOTALES INVESTISSEMENT	69 600,00	(**)	88 112,06	157 712,06

⁻ ADOPTE par chapitre la Décision modificative n°2017-1 du Budget annexe des pépinières d'entreprises de la Communauté d'agglomération.

9 - ADMISSION EN NON-VALEUR - BUDGET ANNEXE DES PÉPINIÈRES D'ENTREPRISES

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE l'admission en non-valeur des recettes du budget annexe des pépinières d'entreprises énumérées ci-dessous pour un montant total de 104 223,56 € HT, correspondant à la liste des produits irrécouvrables dressée par le comptable public ;

Exerc ice	Nom du débiteur	Objet du titre	Restes à recouvrer
2009	arphytech sas	loyer mai 2009	649,73 €
2009	arphytech sas	loyer septembre 2009	369,17 €
2009	arphytech sas	loyer actobre 2009	471,13 €
2009	arphytech sas	loyer novembre 2009	343,31 €
2009	arphytech sas	loyer mai 2009	2 223,68 €
2009	arphytech sas	loyer septembre 2009	1 542,86 €
2009	arphytech sas	loyer octobre 2009	1 542,86 €
2009	arphytech sas	loyer novembre 2009	1 542,86 €
	cumul arphytech sas :		8 685,60 €
2010	arsaudi group sas	domicilation octobre-novembre 2009	241,90 €
	cumul arsaudi group sas :		241,90 €
2004	aster securite	caution bureaux 18	259,16 €
2004	aster securite	domicitation juilet 2004	67,30€
	cumul aster securite :		326,46 €
2011	att services	domiciliation 2eme trimestre 2010	330,98 €
	cumul att services :		330,98 €
2010	avantage	ors-fa20091130 du 2/07/2009 bur n°7 juitet 2009	106,24 €
2010	avantage	ors-fa20091138 du3/08/2009 bur n°7 aout 2009	106,24 €
2010	avantage	ors-fa20091149 du 2/09/2009 bur n°7 sept 2009	106,24 €
2010	avantage	ors-fa20091177 du 2/10/2009 bur n°7 oct 2009	106,25 €
2010	avantage	ors-fa20091190 du 2/11/2009 bur n°7 nov 2009	106,25 €
2010	avantage	ors-fa20091204 du 2/12/2009 bur n°7 dec 2009	106,25 €
2011	avantage	domiciliation 3eme trimestre 2010	278,11 €
2011	avantage	domiciliation 2eme trimestre 2010	321,00 €
2011	avantage	domicitation 1er trimestre 2010	271,71 €
2010	avantage	ors-fa20091130 du 2/07/2009 bur n°7 juilet 2009	842,79 €
2010	avantage	ors-1a20091138 du3/08/2009 bur n°7 aout 2009	842,79 €
2010	avantage	ors-fa20091149 du 2/09/2009 bur n°7 sept 2009	842,79 €
2010	avantage	ors-fa20091177 du 2/10/2009 bur n°7 oct 2009	842,79 €
2010	avantage	ors-fa20091190 du 2/11/2009 bur n°7 nov 2009	843,26 €
2010	avantage	ors-fa20091204 du 2/12/2009 bur n°7 dec 2009	842,48 €
	cumul avantage :		6 565,19 €
2007	business rise	taxe fonciere et taxe sur les bureaux 2006	180,76 €
2008	business rise	domiciliation octobre 2006+ frais de telephone	107,64 €
2008	business rise	hebergement octobre 2006	88,07 €
	cumul business rise :		376,47 €
2004	caparif	diagnotics cap entreprises	3 456,00 €
2004	caparif	diagnostic cap entreprises	1 729,00 €
2004	caparif	diagnostic cap entreprises	314,00 €
	cumul caparif :		5 499,00 €
2008	consitis	hebergement octobre 2008 bureaux n 4-17-18-19	46,58 €
2008	constis	hebergement octobre 2006 bureaux n 4-17-18-19	29,94 €
2008	constis	taxe fonciere + taxe bureaux 2006	3 370,29 €
2008	constis	taxe fonciere + taxe bureaux 2007	1 848,69 €
2008	constis	hebergement octobre 2006 bureaux n 4-17-18-19	489,46 €
10	cumul consitis :		5 784,96 €

Exerc ice	Nom du débiteur	Objet du titre	Restes à recouvrer
2004	dimacom sarl	loyer charges 01/2004 fact 2004-01-048	1 142,26 €
2004	dimacom sarl	prestations 01/2004 fact 2004-01-706	128,27 €
2004	dimacom sarl	loyer charges 02/04 fact 2004-02-046	1 142,26 €
2004	dimacom sarl	loyer charges 03/04 fact 20047-03-046	804,69€
2004	dimacom sarl	prestations 02/2004 fact 2004-02-706	82,44 €
2004	dimacom sarl	loyer charges 04/2004 fact 2004-04-046	1 142,26 €
2004	dimacom sarl	prestations 03/04 fact 2004-03-706	150,30 €
2004	dimacom sarl	loyer charges 05/2004 fact 2004-05-046	1 142,26 €
2004	dimacom sarl	prestations 04/2004 fact 2004-04-706	129,69 €
2004	dimacom sarl	loyer charges 06/2004 fact 2004-04-046	1 142,26 €
2004	dimacom sarl	prestations 05/2004	167,14 €
2004	dimacom sarl	loyer charges 07/2004	1 142,26 €
2004	dimacom sarl	prestations 06/2004	133,34 €
2004	dimacom sarl	prestations 07/2004	154,15 €
2004	dimacom sarl	services communs fact 2004-01-047	626,81 €
2004	dimacom sarl	caution bureau 10-11	822,07 €
2004	dimacom sarl	services communs 02/2004 fact 2004-02-047	626,81 €
2004	dimacom sarl	loyer charges 03/04 fact 20047-03-046	337,57 €
2004	dimacom sarl	services communs 03/2004 fact 2004-03-047	626,81 €
2004	dimacom sarl	services communs 04/2004 fact 2004-04-047	626,81 €
2004	dimacom sarl	services communs 05/2004 fact 2004-05-047	626,81 €
2004	dimacom sarl	services communs 06/2004 fact 2004-06-047	626,81 €
2004	dimacom sarl	services communs 07/2004	626,81 €
	cumul dimacom sarl :		14 150,89 €
2011	djoulia entreprise	fac. ors-fa20111532 du 02/03/2011	255,67 €
2011	djoulia entreprise	ors-fa20101469 loyer dec 2010	255,91 €
2011	djoulia entreprise	fac. ors-fa20111532 du 02/03/2011	1 088,54 €
2011	djoulia entreprise	ors-fa20101469 loyer dec 2010	1 114,94 €
	cumul djoulia entreprise :		2 715,06 €
2009	elegante holding	loyer decembre 2009	98,45 €
2009	elegante holding	loyer decembre 2009	969,20 €
	cumul elegante holding :		1 067,65 €
2015	eo solutions	gif-fa20143813 du 07/10/2014 loyer octobre 2014	116,86 €
2015	eo solutions	rejet de cheque du 6/6/2014	341,54 €
2015	eo solutions	gif-fa20143813 du 07/10/2014 loyer octobre 2014	259,20 €
	cumul eo solutions :		717,60 €
2006	esalab	caution bureau 25 de 26m2	50,00 €
2011	esalab	gif-fa20102231 du 01/12/2010 decembre 2010	3,60 €
2011	esalab	f.gif-fa20112384 du 06/04/2011 loyer avril 2011	121,36 €
2011	esalab	f.gif-fa20112406 du 02/05/2011 loyer mai 2011	19,52 €
2011	esalab	f. gif-fa20112332 du 01/03/11 loyer mars 2011	19,80 €
2011	esalab	f.glf-fa20112429 du 01/07/2011 loyer juin 2011	101,73€
2011	esalab	gif-fa20102231 du 01/12/2010 decembre 2010	16,40 €
2011	esalab	f.glf-fa20112384 du 06/04/2011 loyer avril 2011	555,42 €
2011	esalab	f.gif-fa20112429 du 01/07/2011 loyer juin 2011	555,74 €
	cumul esalab ;		1 443,57 €

Exerc ice	Nom du débiteur	Objet du titre	Restes à recouvrer
2004	galeha	loyer 06/2004	441,88 €
2004	galeha	loyer-charges juillet 2004	921,27 €
2004	galeha	loyer-charges aout 2004	918,36 €
2004	galeha	loyer-charges septembre 2004	915,88
2004	galeha	loyer-charges octobre 2004	869,83 €
2004	galeha	loyer-charges novembre 2004	322,55 €
2004	galeha	prestations novembre 2004	8,65 €
2005	galeha	regularisation charges 2004	57,07
2005	galeha	taxe fonciere-taxe sur les bureaux 2004	705,23 €
	cumul galeha :		5 160,72 €
2005	genod	loyer charges 05/2005 prestations 04/2005	1 002,73 €
2005	genod	loyer charges 04/2005 prestations 03/2005	3 573,42 €
2005	genod	loyer charges 06/2005 prestations 05/2005	3 764,34 €
2005	genod	loyer charges 07/2005 prestations 06/2005	3 706,96 €
2005	genod	loyer charges 03/2005 prestations 07/2005	3 514,34 €
2004	genod	caution bureaux 15-16-17	1 044,30 €
	cumul genod :		16 606,09 €
2005	global security systems	domiciliation 11/2005	63,82 €
2005	global security systems	demicRation 12/05	63,82 €
2011	global security systems	pal-fa20111323 du 11/01/2011 domiciliation 1er trim	244,31 €
2011	global security systems	pal-fa20101123 du 01/04/2010 dom avril a juin 2010	240,22 €
2011	global security systems	pal-fa20101236 du 01/10/2010 dom oct a dec 2010	240,22 €
	cumul global security systems :		852,39 €
2015	gpm	ors-fa20142349 du 18/7/14 redevance trimestril	518,40 €
	cumul gpm :		518,40 €
2013	graph airport	f.ors-fa20132099 du 16/05/2013 loyer mai 2013 bui	177,26 €
2013	graph airport	f.ors-fa20132114 du 07/06/2013 loyer juin bureau r	177,26 €
2013	graph airport	f.ors-fa20132099 du 16/05/2013 loyer mai 2013 bu	734,15 €
2013	graph airport	f.ors-fa20132114 du 07/06/2013 loyer juin bureau r	734,15 €
	cumul graph airport :		1 822,82 €
2010	identeasy	loyer janvier 2010 bureau 20 de 21 mý	131,76 €
2010	identeasy	loyer fevrier 2010 bureau 20 de 21 mý	138,64 €
2011	identeasy	consommations fevrier 2010	14,13 €
2011	identeasy	domic/lation mars 2010	110,20 €
2011	identeasy	domiciliation 2eme trimestre 2010	331,11 €
2011	identeasy	taxe fonciere et taxe sur les bureaux 2008	180,25 €
2009	identeasy	depot caution bureau 20 de 21 mý	1 387,35 €
2010	identeasy	loyer janvier 2010 bureau 20 de 21 mỷ	552,28 €
2010	identeasy	loyer fevrier 2010 bureau 20 de 21 mý	552,22 €
	cumul identeasy :		3 377,94 €

Exerc ice	Nom du débiteur	Objet du titre	Restes à recouvrer
2014	integrated vehicle solutions gro	f.ors-fa20142410 du 02/10/2014 loyer octobre 201	213,42€
2014	integrated yehicle solutions gro	f.ors-fa20142422 du 05/11/2014 loyer novembre 20	164,90 €
2014	integrated vehicle solutions gro	f.ors-fa20142434 du 01/12/2014 loyer decembre 2	164,90 €
2015	integrated vehicle solutions gro	ors-fa20152449- loyer janvier 2015	170,26 €
2014	integrated vehicle solutions gro	f.ors-fa20142366 du 04/08/2014 layer aout 2014 by	845,03 €
2014	integrated vehicle solutions gro	f.ors-fa20142410 du 02/10/2014 loyer octobre 201	851,16 €
2014	integrated vehicle solutions gro	f.ors-fa20142422 du 05/11/2014 loyer novembre 20	642,44 €
2014	integraled vehicle solutions gro	f.ors-fa20142434 du 01/12/2014 layer decembre 20	642,44 €
	cumul integrated vehicle solution	ns gro :	3 892,37 €
2015	integrated vehicle solutions group	ors-fa20152449- loyer janvier 2015	646,10 €
	cumul integrated vehicle solution		646,10 €
2005	Insm	prestations 2e trim 2005	71,58 €
	cumul Insm :		71,58 €
2008	mirapoint europe Itd	consommations janvier 2008	447,49 €
2008	mirapoint europe ltd	consommations fevrier/mars 08	40,30 €
2008	mirapoint europe ltd	taxe fonciere 2007 bureaux n 6-7-8-10	2 818,98 €
2008	mrapoint europe ltd	consommations janvier 2008	2 089,47 €
	cumul mirapoint europe Itd :		5 396,24 €
2015	rayforming	ors-fa20152472 du 07/1/15 redevance trimestrie	518,40 €
1	cumul rayforming :		518,40 €
2004	silverston expatriation	loyer-charges janvier 2004 bureau 20 de 21m2	494,12 €
	silverston expatriation	prestations 01/2004 facture 030204-052-h	72,20 €
	silverston expatriation	prestations mars 2004 facture 020404-128-h	13,20 €
	silverston expatriation	regul charges 2004	2,91 €
	silverston expatriation	taxe fonciere-taxe sur les bureaux 2004	47,62 €
	cumul silverston expatriation :		630,05 €
2004	societe 7p4	domiciliation 01/2004	71,32 €
	societe 7p4	presistions 01/04 facture 2004-01-700	21,06 €
	societe 7p4	domiciliation 03/2004 fact 2004-03-065	63,82 €
	societe 7p4	prestations 02/04 fact 2004-02-700	11,54 €
200	societe 7p4	demicfiation 02/04 fact 2004-03-065	71,32 €
	societe 7p4	prestations 03/04 fact 2004-03-700	24,70 €
	cumul societe 7p4 :	historia and in 1991 feet - de-1 de	263,76 €
2004	societe netova	caution bureaux 13-14	1 256,95 €
	cumul societe netova :	STATE OF THE STATE	1 256,95 €
2004	ste eknops	caution bureaux 1-2-3	1 312,34 €
	cumul ste ekinops :		1 312,34 €
2004	ste network electronics	caution bureaux 18	654,92 €
	cumul ste network electronics :		654,92 €
2004	subset	domicliation 2e trim 2004 facture 070404-141	115,14 €
-	subset	domicliation octobre 2005	83,72 €
	subset	domicilation novembre 2006	83,72 €
	subset	domiciliation 01/01-31/03/2004	270,02 €
	subset	domicilation 3e trim 2004	195,83 €
	subset	domicilation 4e trim 2004	192,51 €
	subset	domicilation 2e trim 2005	192,51 €
	subset	loyer charges 12/2005 prestations 11/2005	
	subset	domicilation 4e trim 2005	192,51 €
20051	200041		184,78 €
	subset	Idomicijation kriist 2006	
2006	subset	domicilation juillet 2006	86,23 €
2006 2006	subset subset subset	domicitation juliet 2006 domicitation aout 2006 domicitation septembre 2006	86,23 € 86,70 €

Exerc ice	Nom du débiteur	Objet du titre	Restes à recouvrer
2005	usafrica devenue sysnetcom	loyer charges 09/2005 prestations 08/2005	666,19 €
2005	usafrica devenue sysnetcom	loyer charges 10/2005 prestations 09/2005	637,13 €
2005	usafrica devenue sysnetcom	loyer charges11/2005 prestations 10/2005	697,35 €
2005	usafrica devenue sysnetcom	loyer charges 12/2005 prestations 11/2005	71,47 €
2004	usafrica devenue sysnetcom	loyer charges 10/2004	368,82 €
	cumul usafrica devenue sysnete	com :	2 440,96 €
2011	week'up	gif-fa20112273 du 3/01/2011 janvier 2011	370,11€
e e e	cumul week'up :		370,11 €
2004	wifispot	caution bureau 9	939,65 €
	cumul wifispot ;		939,65 €
2006	wild palms ventures	demiciliation mai 2006	86,23 €
2006	wild palms ventures	demicifation juln 2006	86,23 €
2006	wild palms ventures	domicilation avril 2006 + regul 1er trimestre 2006	160,14 €
2006	wild palms ventures	domiciation 1er trimestre 06	184,72 €
	cumul wild palms ventures :		517,32 €
	TOTAL GLOBAL		104 223,56 €

- APPROUVE l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessus pour un montant total de 104 223,56 € HT;
- DIT que les sommes nécessaires sont prévues au chapitre 65, article 6541 « créances admises en non-valeur ».

10 - ATTRIBUTION DE COMPENSATION PROVISOIRE 2017-2

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'adopter le montant de l'attribution de compensation n°2017-2 et n°2018-1 comme suit :

Communes	AC 2017-2	AC 2018-1
Ballainvilliers	1 682 423,02	1 682 423,02
Bures-Sur-Yvette	-1 071 280,36	-1 071 280,36
Champlan	3 321 004,81	3 321 004,81
Chilly-Mazarin	10 792 293,14	10 801 568,14
Epinay-sur-Orge	1 004 904,64	1 009 090,64
Gif-sur-Yvette	-696 121,72	-696 121,72
Gometz-Le-Chatel	-6 160,52	-6 160,52
lgny	-685 343,91	-685 343,91
La Ville du Bois	1 855 830,08	1 635 830,08
Les Ulis	14 213 140,57	14 213 140,57
Linas	2 756 907,42	2 536 907,42
Longjumeau	7 876 475,96	7 876 475,96
Marcoussis	4 473 937,07	4 477 781,07
Massy	36 711 203,30	36 729 143,30
Montlhery	1 863 186,71	1 643 186,71
Nozay	4 014 480,72	4 014 480,72
Orsay	1 583 009,54	1 583 009,54
Palaiseau	3 002 204,74	3 002 204,74
Saclay	1 843 988,05	1 843 988,05
Saint aubin	1 057 616,26	1 057 616,26
Saulx-les-chartreux	1 602 420,71	1 604 770,71
Vauhallan	-107 193,56	-107 193,56
Verrières-le-Buisson	3 014 134,00	2 485 339,00
Villebon-sur-Yvette	16 464 896,46	16 464 896,46
Villejust	3 233 744,81	3 233 744,81
Villiers-le-bâcle	721 861,89	721 861,89
Wissous	5 719 391,00	4 651 960,00
TOTAL	126 242 954,83	124 024 323,83

11 - RÉPARTITION DÉROGATOIRE LIBRE DU FONDS DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de procéder à la répartition « dérogatoire libre » de la manière suivante :

CONTRIBUTEURS	MONTANTS
BURES-SUR-YVETTE	132 188
GIF-SUR-YVETTE	352 803
GOMETZ-LE-CHATEL	29 605
IGNY	155 942
LES ULIS	449 425
ORSAY	278 243
PALAISEAU	543 312
SACLAY	-
SAINT-AUBIN	-
VAUHALLAN	29 866
VILLIERS-LE-BACLE	24 600
VERRIERES BUISSON	397 848
WISSOUS	1 679
PART COMMUNES	2 395 509

PART CPS	10 601 212
TOTAL FPIC	12 996 721

12 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE REPRISE DE DETTE VOIRIE AVEC LA COMMUNE DE GIF-SUR-YVETTE

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ACCEPTE les modalités de reprise de dette voirie figurant dans le projet de convention ci-joint ;
- APPROUVE les termes de la convention de reprise de dette voirie précitée ;
- AUTORISE le Président à signer la convention de reprise de dette voirie à passer avec la commune de Gif-sur-Yvette et tout document relatif à cette affaire.

13 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE REPRISE DE DETTE VOIRIE AVEC LA COMMUNE DE VAUHALLAN

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE les modalités de reprise de dette voirie figurant dans le projet de convention ci-annexée;

- APPROUVE les termes de la convention de reprise de dette voirie précitée ;
- AUTORISE le Président à signer la convention de reprise de dette voirie à passer avec la commune de Vauhallan et tout document relatif à cette affaire.

14 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS SPÉCIFIQUE AVEC LA COMMUNE DE BALLAINVILLIERS POUR LA RÉHABILITATION DU TERRAIN DE FOOTBALL

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention pour le versement de la participation financière de la commune de Ballainvilliers à la Communauté Paris-Saclay pour la réhabilitation du terrain de football dans le cadre du Contrat de Territoire Départemental;
- AUTORISE le Président à signer la convention de fonds de concours avec la commune de Ballainvilliers et tout document relatif à cette affaire.

15 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS SPÉCIFIQUE AVEC LA COMMUNE D'EPINAY-SUR-ORGE POUR LA RÉHABILITATION DU TERRAIN DE FOOTBALL

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention pour le versement de la participation financière de la commune d'Epinay-sur-Orge à la Communauté Paris-Saclay pour la réhabilitation du terrain de football dans le cadre du Contrat de Territoire Départemental;
- AUTORISE le Président à signer la convention de fonds de concours avec la commune d'Epinay-sur-Orge et tout document relatif à cette affaire.

16 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS SPÉCIFIQUE AVEC LA COMMUNE DE MASSY POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE SOCIAL

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune de Massy pour la construction d'un centre social place de l'Opéra ;
- AUTORISE le Président à signer la convention de fonds de concours ci-annexée et tous documents relatifs à cette affaire
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

17 - SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT COMMUNAL : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS POUR L'ACQUISITION DE DEUX PARCELLES À LONGJUMEAU

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

> APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune de Longjumeau pour l'acquisition de 2 parcelles;

- AUTORISE le Président à signer la convention de fonds de concours annexée avec la commune de Longjumeau ainsi que tout document relatif à cette affaire ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

18 - RÉVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME-CRÉDITS DE PAIEMENTS N°2016/13-AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG D'IGNY

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de réviser l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

AP (en € TTC)	Réalisé 2015	Réalisé 2016	CP 2017
3 864 000,00	31 079,42	1 721 441,00	2 111 479,58

- DECIDE que les soldes des crédits de paiements seront automatiquement reportés sur les crédits de paiements des années postérieures ;
- MANDATE le Président pour signer tous les documents utiles à la bonne gestion de cette affaire.
- DIT que les crédits de paiements nécessaires seront inscrits, par exercice, au budget principal.

19 - SIMI 2017 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT PARIS-SACLAY, LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VERSAILLES GRAND PARC

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE, les termes de la convention constitutive de groupement de commandes entre l'Etablissement Public d'Aménagement Paris-Saclay, la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc;
- AUTORISE le Président à signer la convention ci-annexée ;
- DIT que les crédits sont prévus au budget 2017.

20 - MISE EN PLACE DE MESURES POUR UN DÉVELOPPEMENT MAÎTRISÉ DU PARC D'ACTIVITÉS DE COURTABŒUF

- DEMANDE aux communes de Villebon-sur-Yvette, Villejust, et Les Ulis de renforcer les outils juridiques mis à disposition des services instructeurs afin de garantir le développement maîtrisé sur les secteurs en requalification ou en extension du Parc de Courtabœuf;
- PRECISE que cette délibération sera transmise aux Maires des trois communes concernées ainsi qu'au Directeur Général de l'Etablissement Public d'Aménagement Paris-Saclay.

21 - PROJET DIGITEC - QUARTIER POLYTECHNIQUE À PALAISEAU : AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION PORTANT ATTRIBUTION D'UNE AIDE EN IMMOBILIER D'ENTREPRISE AU CEA LIST EN VUE D'UN CONCOURS D'ARCHITECTURE

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré à l'unanimité.

- AUTORISE la Région Ile-de-France à attribuer au CEA Tech LIST une aide de 800 000 euros au titre des aides à l'immobilier destinée au projet DIGITEC sur le site de NANO-INNOV (Palaiseau), dans les conditions prévues par le projet de convention entre la Région Île-de-France et le bénéficiaire ;
- AUTORISE le Président à signer la convention annexée avec la Région Île-de-France pour permettre le soutien de cette dernière au CEA Tech LIST.

22 - APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER DES AVENANTS DE CLÔTURE AUX CONTRATS DE CONCESSIONS EAU POTABLE SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE BALLAINVILLIERS, BURES-SUR-YVETTE, CHAMPLAN, LA VILLE DU BOIS, LINAS, MARCOUSSIS, MONTLHERY, NOZAY, ORSAY ET VILLEJUST

- APPROUVE le protocole ci-annexé présentant les modalités de fin de contrats et préparant la transition avec le futur délégataire en assurant la continuité du service ;
- AUTORISE le Président à signer les avenants de clôture suivants :
 - Avenant n°6 au contrat de concession pour la distribution publique d'eau potable sur le territoire communal de Ballainvilliers ;
 - Avenant n°8 au contrat de concession pour la distribution publique d'eau potable sur le territoire communal de Bures-sur-Yvette ;
 - Avenant n°5 au contrat de concession pour la distribution publique d'eau potable sur le territoire communal de Champlan ;
 - Avenant n°5 au contrat de concession pour la distribution publique d'eau potable sur le territoire communal de La Ville du Bois ;
 - Avenant n°9 au contrat de concession pour la distribution publique d'eau potable sur le territoire communal de Linas ;
 - Avenant n°6 au contrat de concession pour la distribution publique d'eau potable sur le territoire communal de Marcoussis ;
 - Avenant n°9 au contrat de concession pour la distribution publique d'eau potable sur le territoire communal de Montlhéry;
 - Avenant n°6 au contrat de concession pour la distribution publique d'eau potable sur le territoire communal de Nozay;
 - Avenant n°7au contrat de concession pour la distribution publique d'eau potable sur le territoire communal d'Orsay;
 - Avenant n°5 au contrat de concession pour la distribution publique d'eau potable sur le territoire communal de Villejust ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

23 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION AVEC LE CORIF "PROGRAMME PÉDAGOGIQUE DÉCOUVRIR ET ACCUEILLIR LA BIODIVERSITÉ A L'ÉCOLE"

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention avec le CORIF portant sur l'animation d'un programme pédagogique « Découvrons et accueillons la biodiversité à l'école » auprès de 66 classes des écoles des communes du territoire de la Communauté Paris-Saclay sur l'année scolaire 2017-2018;
- AUTORISE le Président à signer la convention.

24 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DRAC ILE-DE-FRANCE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE NAVETTE PERMETTANT LA CIRCULATION DES DOCUMENTS AU SEIN DU RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à solliciter auprès de la DRAC Ile-de-France une subvention au taux plancher de 30% HT du projet, au titre de la dotation générale de décentralisation, dans le cadre de la mise en place d'une navette, soit 7 500€;
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à cette demande de subvention.

25 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DRAC ILE-DE-FRANCE POUR LES ACTIONS MENÉES PAR LES CONSERVATOIRES CLASSES EN 2017

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- SOLLICITE auprès de la DRAC lle-de-France l'attribution d'une subvention au fonctionnement des conservatoires classés du réseau de la Communauté Paris-Saclay au titre de l'exercice 2017 ;
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives aux demandes de subvention.

26 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX PROJETS "FÊTE DE LA SCIENCE 2017" ET AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES CONVENTIONS DE PARTENARIAT

- APPROUVE et AUTORISE le Président à signer les conventions de partenariat qui prévoient le versement d'une subvention avec :
 - la commune de Ballainvilliers, pour un montant de 650 €;
 - la commune de Chilly-Mazarin, pour un montant de 1 010 €;
 - la commune d'Igny, pour un montant de 1 120 €;
 - la commune la Ville du Bois, pour un montant de 680 €;
 - la commune des Ulis, pour un montant de 630 € :
 - la commune de Longjumeau, pour un montant de 990 €;

- la commune de Marcoussis, pour un montant de 170 €;
- la commune de Montlhéry, pour un montant de 390 €;
- la commune de Nozay, pour un montant de 220 €;
- la commune d'Orsay, pour un montant de 1 500 €;
- la commune de Saclay, pour un montant de 1 330 €;
- la commune de Vauhallan, pour un montant de 720 €;
- la commune de Verrières-le-Buisson, pour un montant de 1 600 € :
- l'Ecole Polytechnique, pour un montant de 1500 €;
- la Faculté des Sciences de l'Université Paris-Sud, pour un montant de 1500 €;
- l'association lle de Science Paris-Saclay, pour un montant de 1500 €;

Soit un total de 15 510 euros pour cette opération.

- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget communautaire 2017.

27 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA FACULTÉ DES SCIENCES D'ORSAY POUR L'ORGANISATION DU "FORUM CONCOURS FAITES DE LA SCIENCE 2017"

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 2 500 euros pour l'organisation du « Forum Concours Faites de la Science 2017 » à la Faculté des Sciences d'Orsay;
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget communautaire 2017.

28 - ADOPTION DU RÈGLEMENT D'UTILISATION DES ENVELOPPES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT LIÉES AUX ENJEUX DES CONTRATS DE VILLE

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ADOPTE le règlement d'utilisation des enveloppes de fonctionnement et d'investissement liées aux enjeux des contrats de ville ;
- PRECISE qu'il sera intégré au Pacte Financier et Fiscal de Solidarité de la Communauté Paris-Saclay.

29 - APPROBATION DES TARIFS DES EMPLACEMENTS DES AIRES D'ACCUEILS DES GENS DU VOYAGE

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE la tarification suivante :

Droit de place journalier :

- Chilly-Mazarin: 3,80€ la place

Villebon-sur-Yvette: 3,80 € la place simple et 6 € la place double

Les Ulis: 3,12 € la place simple et 6 € la place double

- Saulx-les-Chartreux : 6 € la place double

- La Ville du Bois : 3,50 € la place simple et 5€ la place double

- Marcoussis : 5 € la place simple

Redevance mensuelle :

Verrières-le-Buisson 150,00 € par mois de redevance de stationnement

- DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaire.

30 - PRISE DE PARTICIPATION AU CAPITAL DE L'ENTREPRISE SOCIALE POUR L'HABITAT EMMAÜS HABITAT ET DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT POUR SIÉGER AU SEIN DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE la prise de participation au sein du capital de l'ESH Emmaüs Habitat par l'achat d'une action pour un montant de dix centimes d'euros ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaire ;
- DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation d'un représentant de la Communauté Paris-Saclay au sein de l'Assemblée générale de l'ESH Emmaüs Habitat ;
- DESIGNE Mme Caroline FOUCAULT pour siéger au sein de l'Assemblée générale de l'ESH Emmaüs Habitat ;
- PRECISE que cette désignation est faite pour la durée du mandat sauf décision contraire.

31 - RÈGLEMENT ET MODALITÉS DE VERSEMENT DES SURCHARGES FONCIÈRES

- DECIDE:
 - d'affecter les subventions pour « surcharge foncière » à la construction des seuls logements PLAI et PLUS, hors logements étudiants, sur l'ensemble des communes du territoire,
 - d'affecter ces subventions à hauteur de 1 000 € par logement financé,
 - de verser ces subventions aux communes concernées pour reversement aux bailleurs,
 - de prévoir un versement à la clôture des travaux.
- APPROUVE les modalités figurant au projet de règlement ci-annexé,
- PRECISE que ce règlement sera annexé au Pacte Financier et Fiscal de Solidarité ;
- DIT que les crédits nécessaires à l'application de ce dispositif sont inscrits au Budget 2017 ;
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

32 - EXEMPTION DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX : LISTE DES COMMUNES

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PROPOSE la liste suivante des communes remplissant les conditions du décret :
 - a. Commune de Champlan
 - b. Commune de Chilly-Mazarin
 - c. Commune de Wissous
- RAPPELLE que les communes de Saint-Aubin et de Villiers-le-Bâcle sont exonérées de l'obligation de production des logements locatifs sociaux au titre du seuil démographique.

33 - EXEMPTION DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX : LISTE DES COMMUNES

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- PROPOSE que les communes suivantes fassent l'objet d'un examen approfondi par le représentant de l'Etat (dans le département) sur la contradiction entre les obligations de production de logements locatifs sociaux et les fortes contraintes réglementaires, notamment les servitudes d'utilité publique (le PEB d'Orly, le PPRI, le Périmètre de sureté de CEA, les servitudes environnementales, les périmètres archéologiques) et les documents supra communaux (SDRIF, la ZPNAF) limitant fortement la constructibilité des territoires :
 - a. Commune de Ballainvilliers
 - b. Commune de Gometz-le-Châtel
 - c. Commune de Linas
 - d. Commune de Montihéry
 - e. Commune de Saclay
 - f. Commune de Vauhallan
 - g. Commune de Villejust
 - h. Commune de Villebon-sur-Yvette

22 VOTES CONTRE: Mme. Rafika REZGUI, M. François ROMAIN, M. Jean-Pierre MEUR, Mme. Anne BERCHON,

Mme. Françoise MARHUENDA, Mme. Michèle DESCAMPS, M. Babacar FALL, Mme. Ouiam HAMMAN, M. Paul LORIDANT, M. Jean ROZNOWSKI, M. Gilles GOBRON, M. Olivier THOMAS, Mme. Catherine DELAITRE, Mme. Hella KRIBI-ROMDHANE, M. Bernard LAFFARGUE, M. Serge MORONVALLE, Mme. Sylvianne RICHARDEAU, M. David ROS, Mme. Marie-Pierre DIGARD, Mme. Michèle VIALA, M. Stéphane BAZILE, Mme. Véronique CHATEAU-GILLE

8 ABSENTIONS:

M. Guy MALHERBE, Mme. Geneviève BESSE, M. Raymond RAPHAEL, M. Pierre-Alexandre MOURET, M. Thomas JOLY, M. Gérard DOSSMANN, Mme. Caroline FOUCAULT, M. Patrice GILBON

34 - ADOPTION DES RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE ET D'ÉCHELON

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ABROGE la délibération n°2016-158 du 16 mars 2016 portant adoption des ratios d'avancement de grade ;
- DECIDE de fixer les ratios d'avancement de grade et d'échelon comme suit :

A. Avancement de grade :

Grades d'origines	Grades d'avancement	Ratios maximum
Ingénieur en chef hors classe	Ingénieur général	100%
Ingénieur en chef	Ingénieur en chef hors classe	100%
Ingénieur principal	Ingénieur hors classe	100%
Ingénieur	Ingénieur principal	100%
Technicien principal de 2 eme classe	Technicien principal de 1ère classe	100%
Technicien	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	100%
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	100%
Adjoint technique principal de 2ème classe	Adjoint technique principal de 1ère classe	100%
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	100%
Administrateur hors classe	Administrateur général	100%
Administrateur	Administrateur hors classe	100%
Attaché	Attaché principal	100%
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Rédacteur principal de 1 de classe	100%
Rédacteur	Rédacteur principal de 2ème classe	100%
Adjoint administratif principal de 2ème classe	Adjoint administratif principal de 1ère classe	100%
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2ème classe	100%
Conseiller des activités physiques et sportives	Conseiller principal des activités physiques et sportives	100%
Educateur des activités physiques et sportives principal de 2ème classe	Educateur des activités physiques et sportives principal de 1ère classe	100%
Educateur des activités physiques et sportives	Educateur des activités physiques et sportives principal de 2ème classe	100%
Opérateur des APS qualifié	Opérateur des APS principal	100%
Opérateur des APS	Opérateur des APS qualifié	100%
Aide opérateur des APS	Opérateur des APS	100%
Animateur principal de 2ème classe	Animateur principal de 1è classe	100%

Animateur	Animateur principal de 2ème classe	100%
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	100%
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	100%
Conservateur de bibliothèques	Conservateur en chef de bibliothèques	100%
Bibliothécaire	Bibliothécaire principal	100%
Attaché de conservation du patrimoine	Attaché principal de conservation du patrimoine	100%
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1ère classe	100%
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe	100%
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	100%
Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	100%
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	Professeur d'enseignement artistique hors classe	100%
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	100%
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	100%

B. Avancement d'échelon:

Echelons d'origines	Echelons d'avancement	Ratios maximum
Echelon 5 ingénieur général	Classe exceptionnelle ingénieur général	100%
Echelon 5 ingénieur hors classe	Echelon spécial ingénieur hors classe	100%
Echelon 5 administrateur général	Echelon spécial administrateur général	100%
Echelon 6 attaché hors classe	Echelon spécial attaché hors classe	100%

35 - ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

- DECIDE d'adopter au $\mathbf{1}^{\text{er}}$ juillet 2017 le tableau des emplois issu des modifications figurant en annexe ;
- PRECISE que les emplois figurant au tableau peuvent être pourvus par des agents contractuels sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 susvisée.

36 - ACTUALISATION DES INDEMNITÉS DES ÉLUS

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- ABROGE la délibération n°2016-30 du 7 janvier 2016 fixant les indemnités des élus ;
- DIT que le montant mensuel brut de l'indemnité de fonction pour le Président s'élève à 144% de l'indice 1022 :
- DIT que le montant mensuel brut de l'indemnité de fonction pour un Vice-Président s'élève à 41,54% de l'indice 1022 ;
- DIT que le montant mensuel brut de l'indemnité de fonction pour un Conseiller communautaire délégué s'élève à 41,54% de l'indice 1022 ;
- DIT que le montant mensuel brut de l'indemnité de fonction pour un Conseiller communautaire s'élève à 4,69% de l'indice 1022 ;
- DIT que la présente délibération est applicable au 1er janvier 2017 ;
- RAPPELLE que les montants précités seront actualisés en fonction de la valeur du point d'indice de la fonction publique ;
- DIT que la dépense est inscrite au budget des années concernées, chapitre, fonction et article nécessaires.

1 VOTE CONTRE: Mme. Véronique CHATEAU-GILLE

37 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE LOT N°2 DU MARCHÉ N°170002 DE SERVICE POUR L'ACQUISITION DE CHÈQUES-CADEAU

- AUTORISE le Président à signer les pièces du marché relatif au lot n°2 « acquisition de chèques-cadeau » avec l'entreprise EDENRED sise au 166/180 boulevard Gabriel Péri 92240 MALAKOFF;
- DIT que le marché est passé à bons de commande sans montant minimum ni maximum, pour une durée d'un an reconductible 3 fois, sans pouvoir excéder 4 ans ;
- DIT que les dépenses seront inscrites aux budgets des années concernées, chapitres, fonctions et articles nécessaires.

38 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION D'ORGANISATION DES COMMISSIONS DE SÉLECTION PROFESSIONNELLE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF D'ACCÈS RÉSERVÉ À L'EMPLOI TITULAIRE

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ADOPTE le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire suivant :

Cadre d'emplois	grade	catégorie	fonctions	Nombres d'emplois	Période prévisionnelle d'intégration (au plus tard le 12 mars 2018)
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	В	Enseignants artistiques	11	Second semestre 2017
Professeur d'enseignement artistique	Professeur d'enseignement artistique de classe normal	А	Enseignant artistique	1	Second semestre 2017
Attaché territorial	Attaché territorial	А	Responsable de la maison de la justice et du droit	1	Second semestre 2017
Ingénieur territorial	Ingénieur	А	Responsable aménagement et parcs d'activités	1	Second semestre 2017

- AUTORISE le Président à signer la convention ci-annexée portant d'organisation des commissions de sélection professionnelle par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne ;
- DIT que le fonctionnaire de la collectivité qui est membre de la commission de sélection appartient à la filière et au moins au grade auquel le recrutement donne lieu;
- DIT que la dépense sera inscrite au budget des années concernées, chapitre, fonction et article nécessaires.

39 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA DÉCISION CONJOINTE DE TRANSFERT AVEC LA COMMUNE DE MASSY POUR LA COMPÉTENCE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer la décision conjointe de transfert du personnel totalement affecté à la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés avec la commune de Massy.

40 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES CONVENTIONS D'ADHÉSION AU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME DE LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention d'adhésion au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme type ;
- AUTORISE le Président à signer les conventions de participation au service commun « Instruction des autorisations d'urbanisme » avec les communes concernées.

41 - ATTRIBUTION ET AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE MARCHÉ N° 170005 POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE L'AVENUE D'ALSACE SUR LA COMMUNE DES ULIS

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ATTRIBUE le marché n°170005 relatif aux travaux de requalification de l'avenue d'Alsace aux Ulis aux entreprises suivantes :
 - Lot n° 1 « Terrassement, voirie, assainissement, réseaux divers et mobilier urbain »: société TERE SA, sise Villebon Parc-4 Rue Vitruve-91140 Villebon-sur-Yvette pour un montant estimatif de 1518 002,07 € HT soit 1821 602,48 € TTC comprenant la Variante Obligatoire n°1 au lot n° 1 « Plus-value au prix de fourniture et pose de bordure T2 béton pour le remplacement par des bordures granit » pour un montant estimatif de 48 204 € HT soit 57 844,80 € TTC;
 - Lot n° 2 « Éclairage public » société STPEE, sise 1 RD 118- Villebon-sur-Yvette-91971 Courtabœuf Cedex pour un montant de 164 532 € HT soit 197 438,40 € TTC
- AUTORISE le Président à signer les pièces du marché de travaux ;
- DIT que les dépenses sont inscrites au budget 2017, chapitres, fonctions et articles nécessaires ;

42 - AVIS SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) RÉVISÉ DE LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN

- DONNE un avis favorable au projet de PLU révisé de la commune de Saint-Aubin, tel qu'il a été arrêté le 13 juin 2017;
- DIT que la présente délibération sera notifiée à la commune de Saint-Aubin.

_

43 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE PROJET AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT PARIS-SACLAY POUR LA MISE EN ŒUVRE DES LIAISONS PLATEAU-VALLÉE « PIÉTONS, CYCLES »

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE la convention ci-annexée pour la mise en œuvre des liaisons plateau-vallées, piétons et cycles, avec l'Etablissement public d'Aménagement Paris-Saclay;
- DIT que les dépenses sont et seront inscrites au budget 2017 et suivants de la communauté d'agglomération ;
- AUTORISE le Président à signer la convention et tous documents relatifs à cette opération.

44 - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE DE FONCTIONNEMENT A L'OFFICE DE TOURISME DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE et AUTORISE le versement de la somme de 6 156€ à l'Office de Tourisme de la Vallée de Chevreuse en Essonne pour l'année 2017;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

45 - MOTION SUR LE SCHÉMA RÉGIONAL DE L'HABITAT ET DE L'HÉBERGEMENT

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'adopter une motion dont la teneur suit :
- Réduction des objectifs de construction

Les objectifs de construction sont fixés à 4 000 logements par an sur six ans, ce qui correspond à un taux inédit en Île-de-France de 13 logements pour 1000 habitants. Cet objectif situe notre territoire bien au-dessus du niveau de production des agglomérations alentours, également intégrées dans une OIN et concernées par les projets de transport en commun. Par exemple, les objectifs de Saint Quentin-en-Yvelines, de Versailles-Grand-Parc et de Grand-Orly-Seine-Bièvre correspondent à un taux avoisinant 7,6 logements pour 1 000 habitants.

La Communauté Paris-Saclay s'est prononcée sur cet objectif avec un avis négatif.

Dans une démarche constructive, il est proposé de revenir à un plafond soutenable de construction situé au niveau de production de 3 300 logements, dont 800 logements étudiants par an, ce qui correspond à un taux de 10,7 logements pour 1000 habitants.

Cet objectif est déjà très ambitieux par rapport au niveau de construction des années 2008-2014 (1850 logements en moyenne) et même au niveau de construction très récent qui se situe autour de 2 600 – 3 000 logements par an.

Cet effort important que proposent de réaliser les communes de la Communauté Paris-Saclay pour offrir tous types d'habitat adaptés à chacun, doit être pris en compte et soutenu sur du long terme.

Proposition production offre nouvelle par an à partir de 2017	Total logements	dont Logements étudiants
Logements privés	2 475	400
Logements sociaux (25%)	825	400
TOTAL	3 300 (dont 2 500 familiaux)	800

Privilégier une vision urbaine et la mixité dans les quartiers

Le projet du SRHH oblige d'appliquer une vision strictement quantitative et comptable de la production des logements. Dépourvus d'une réflexion spatiale, d'une réelle mixité ou d'insertion urbaine harmonieuse, les projets réalisés dans ces conditions risquent de provoquer, très rapidement, des situations conflictuelles dans les guartiers.

En particulier, la Communauté Paris-Saclay rappelle que l'opération de l'OIN, qui semble être à l'origine de l'objectif de 4000 logements par an concerne seulement 7 communes sur 27 et que les grandes infrastructures de transport sont prévues à l'échéance 2024.

Il est indispensable de décliner des objectifs de construction de logements en fonction des caractéristiques du territoire et de son niveau d'équipement réel :

- prendre en compte une diversité de niveaux de développement urbain et notamment la présence des transports en commun, le potentiel de développement économique, sans oublier pour le territoire de la Communauté Paris-Saclay le caractère exceptionnel du projet de Cluster scientifique,
- prendre en compte les difficultés pour mobiliser le foncier constructible situé à proximité des équipements publics et de transports.

C'est pourquoi les élus de la Communauté Paris-Saclay insistent et réaffirment que leur politique de production de logements doit s'accompagner d'une exigence de désserte des quartiers, en évitant la saturation des flux automobiles et en connectant en transport en commun tous les quartiers édifiés, et d'une exigence importante d'équipements publics, seuls capables de réaliser l'attractivité, la mixité et la vie dans les futurs quartiers.

En termes de méthode, il est indispensable de maintenir un bon niveau d'information et de dialogue pour apaiser les tensions dues au rythme très soutenu des constructions.

· Assurer la concordance des objectifs

Une différence est constatée entre les objectifs chiffrés contenus dans le porter à connaissance (PAC) et les objectifs du SRHH. L'absence de coordination entre les documents et dans les objectifs de logements imposés par l'Etat entraîne une difficulté d'harmonisation des critères de nouveaux programmes.

Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement

Objectifs annuels à partir de 2017	Total logements	dont logements étudiants et résidences sociales
Logements privés	2 506 à 2 177	Non précisé
Logements sociaux	1 494 à 1 823	Non précisé
TOTAL	4 000	

Porter à connaissance

Objectifs annuels à partir de 2017	Total logements	dont logements étudiants et résidences sociales
Logements	4 190	920
dont logements sociaux	Objectif de « renforcer l'offre sur les communes déficitaires »	600
dont places en aires d'accueil gens du voyage	212	
participation réalisation aire de grand passage	Non précisé	
TOTAL	4 190	1 520

- PROPOSE que le porter à connaissance reprenne les orientations fixées dans le futur SRHH amendé suite à la réunion du 24 avril avec le Préfet ;
- CONSIDERE que le niveau de développement de la Communauté Paris-Saclay est une chance pour son territoire et que les élus communautaires sont prêts à prendre toute leur part de responsabilité dans l'effort de réalisation de logements manquants en lle-de-France ;
- DIT que leur devoir est aussi de veiller à la qualité de vie des habitants, dans des villes qui gardent leur identité, le lien social et la mixité urbaine dans des quartiers équilibrés, harmonieux et intégrés dans l'existant;
- DIT que c'est en veillant à ces dimensions sociales, urbaines et de mobilité que la Communauté d'agglomération assurera un développement acceptable et pérenne du territoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25.

Le présent extrait a été affiché au 1 Rue Jean Rostand à Orsay, siège de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay, en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les délibérations sont consultables au siège de la communauté d'agglomération, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 en prenant contact avec le service des Assemblées au 01.69.35.66.57/69.59 ou par mail aux adresses suivantes : julie.lecca@paris-saclay.com/ christelle.marque@paris-saclay.com.

Fait à Orsay, le

Le Président,

Michel BOURNAT